



AUDIENCE DU 15 JUILLET 2021 : L'UNSA FERROVIAIRE À VOS CÔTÉS !

Paris, le 21 juillet 2021

À la suite de nombreuses questions remontées aux élus, l'UNSA-Ferroviaire a demandé une audience auprès de la Direction pour éclaircir un certain nombre de points.

Les représentants de la Direction :

Philippe LAUMIN - Jérôme CIPRIANI - Anne HARRIVET

Pour l'UNSA-Ferroviaire :

Philippe MALLEGOL - Stephan DELON - Christine VASSEUR

Les thèmes abordés lors de l'audience :

➤ Sur la question du télétravail

La Direction maintient son choix de trois jours en présentiel par semaine pour les opérationnels en centre d'Action Sociale. Toutefois, elle n'est pas opposée à exploiter toutes les possibilités ouvertes par l'accord actuel « Télétravail » en fonction des situations (formule à la carte, formule mensuelle, formule fixe).

La Direction s'engage à réaliser un bilan auprès de la CSSCT Optim Services dans l'année.

À noter : les salariés qui auraient engagé quelques menues dépenses pour s'équiper au titre du télétravail sanitaire et qui ne poursuivraient pas le télétravail peuvent faire remonter leur demande de participation financière qui sera examinée au cas par cas.

➤ Sur la question du forfait en jours

L'**UNSA-Ferroviaire** a de nouveau rappelé à la Direction les règles juridiques de coexistence entre les diverses organisations de travail : « forfait en jours » et « tableaux de service ». **Le forfait en jours est incompatible avec une quelconque forme de tableau de service.** Dès lors, il n'y a pas lieu de produire des prévisions d'horaires, pas plus qu'il n'y a de notion de « journée courte ».

➤ Sur la question des remplacements de congé de maternité

La rumeur a couru. Cela fait, paraît-il, partie des « fake news » : la Direction **n'a pas donné de directives de non-remplacement des congés de maternité ou autres congés de longue durée.** Elle reconnaît toutefois être en difficulté quand il s'agit de reconductions d'arrêts de courte durée. Les situations délicates doivent être remontées.

➤ Sur la question de la « feuille de route »

Une deuxième « fake news » ! La feuille de route n'existe pas à l'Action sociale. Une feuille « Excel » a bien circulé par le passé pour comptabiliser les amplitudes horaires. Si la Direction envisageait la mise en place d'un outil particulier, cela se ferait après présentation aux instances (CSSCT). Monsieur LAUMIN souligne que l'Action Sociale ne fait qu'appliquer les règles de l'Entreprise en matière d'utilisation du personnel.

➤ Sur la question des évolutions / déménagements de CAS / dossiers présentés en instance

Les dossiers présentés aux représentants du personnel le sont souvent tardivement et suscitent autant de questions qu'ils apportent de réponses. Les élus **UNSA-Ferroviaire** demandent que les dossiers soient présentés suffisamment en amont et par un interlocuteur qui connaît bien les lieux : DUAS, RPX, etc.

➤ Sur la question de la fermeture de l'internat du LAE (Lieu d'Accueil Éducatif) de Dijon (après celle de Bischheim)

La Direction reconnaît n'avoir pas suffisamment anticipé l'essoufflement de la prestation d'accueil avec internat. Pourtant, Monsieur LAUMIN l'affirme : il souhaite continuer à proposer une action d'accompagnement éducatif et de soutien à la parentalité.

Cette décision précipitée plonge les personnels des LAE de Dijon et de Bischheim dans la plus grande incertitude.

La Direction prend les engagements suivants :

- À court terme : des missions en lien avec le geste éducatif seront rapidement confiées aux éducateurs, dans l'optique de construire une nouvelle offre éducative. Leur LPA restera inchangé dans l'immédiat. La délégation interroge la Direction sur les éventuelles pertes d'EVS en lien avec les évolutions de poste (heures de nuit, astreinte, etc.). La Direction s'engage à y réfléchir. Les élus **UNA-Ferroviaire** soutiennent qu'il n'est pas normal que les éducateurs soient pénalisés par une situation dont la responsabilité ne leur appartient pas. Le dossier a été présenté en CSSCT le 15 juillet et une autre CSSCT aura lieu le 7 septembre.
- À moyen terme, la Direction s'engage à prendre une décision quant à l'avenir de l'ensemble des structures éducatives.

➤ Sur la question de l'évolution des métiers d'intervenants en action sociale

Un groupe de travail est en cours actuellement sur le métier de secrétaire en action sociale (SECAS). Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, l'évolution, voire la disparition, du métier de secrétaire aura un impact direct sur les autres intervenants en action sociale dont le cœur de métier risque d'être décentré vers des tâches administratives. C'est pourquoi nous demandons qu'à l'issue de ces travaux soit engagé un groupe de travail sur l'évolution des autres métiers du social. La Direction ne dit pas non. Elle s'y était d'ailleurs précédemment engagée lors d'un CSE en novembre 2019. Certes, le contexte est très évolutif pour le périmètre, avec la mise en place de la caisse de branche dont les conséquences ne sont pas encore toutes définies, mais la clarté envers les professionnels s'impose.

Sans transparence, pas de bienveillance !

N'hésitez pas à contacter les élus **UNSA-Ferroviaire !**

CONTACTS

Philippe MALLEGOL
Christine VASSEUR
Stéphan DELON

mallegol.p@unsa-ferroviaire.org
vasseur.c@unsa-ferroviaire.org
delon.s@unsa-ferroviaire.org